

PRÉFACE.

Les textes que nous publions aujourd'hui appartiennent à un ordre d'idées sur lequel il était difficile de prévoir, lors de la découverte des monuments de Ninive, que nous puissions être renseignés un jour.

Ils permettent, en effet, d'étudier les relations de la vie civile et commerciale des peuples de l'Assyrie et de la Chaldée pendant cette longue période de l'histoire qui était restée si longtemps inaccessible aux recherches de la science.

Ce sont des contrats qui consacrent, dans une forme juridique, les intérêts privés des sujets de ces Rois dont les conquêtes ont tour à tour changé la face de l'Asie occidentale.

Au moment de leur découverte, parmi cette foule de documents qui surgissaient des fouilles de la Mésopotamie, on comprit, tout d'abord, l'intérêt qui pouvait s'attacher à la connaissance de leur contenu.

Quelques noms propres, quelques dates, dont on surprit la lecture, établirent déjà qu'ils appartenaient à des époques bien différentes : les uns se rattachaient au Premier Empire de Chaldée, les autres au Grand Empire d'Assyrie, ceux-ci au Second Empire de Chaldée, ceux-là aux Achéménides, et enfin, les plus récents, dépassant même l'époque des Séleucides, atteignaient le temps des Empereurs romains. Ces documents révèlent donc la persistance de l'écriture et de la langue assyrienne depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement de notre ère.

Les difficultés qu'on rencontre alors sont de plusieurs natures. Il s'agit d'abord de pouvoir consulter les originaux, puis de les transcrire, et, enfin, de les interpréter. Or, l'écriture cursive qu'on trouve sur ces briques, est loin d'être aussi facile à lire que l'écriture monumentale qu'on voit sur les murs des palais assyriens. La diversité des types vient surtout augmenter les premiers obstacles. Aussi, ce n'est pas sans peine qu'on peut arriver à donner le texte d'un certain nombre de documents de cette espèce. Cependant il nous eut été possible d'étendre le nombre des spécimens que nous avons publiés en mettant plus largement à contribution les grandes collections publiques ou particulières que nous avons consultées ; mais il fallait savoir se restreindre, et faire un choix dans lequel nous avons surtout cherché à réunir les types les plus importants et les plus variés.

Nous regrettons de n'avoir pu, à cause des difficultés typographiques, présenter ces textes avec l'aspect que l'écriture cunéiforme donne aux originaux. Nous les avons transcrits, suivant une méthode

rigoureuse, d'après les valeurs acquises aux signes assyriens, telles qu'on les trouve aujourd'hui dans toutes les listes qui, depuis celles que nous avons publiées, ont été reproduites dans les différents ouvrages qui donnent la valeur des signes assyriens.

Quelques valeurs nouvelles résultent de ces études. Nous les avons soigneusement indiquées dans les remarques qui accompagnent nos interprétations.

Nous n'avons pas cru devoir, non plus, nous borner à une traduction pure et simple. Nous avons pensé que le sens des termes techniques que ces documents renferment ne pouvait être accepté qu'en rapprochant ces termes du texte et du commentaire qui doit les faire comprendre. Nous avons, toutefois, réduit nos observations aux points les plus essentiels et à ceux dont la justification ne résultait pas des travaux antérieurs.

Il y a deux ans que les premières pages de ce volume ont été livrées à l'impression ; mais déjà de longues recherches en avaient préparé les éléments. Depuis cette époque, chaque texte a été l'objet d'une étude continuelle et consciencieuse qui, en reportant forcément notre attention sur les points obscurs ou indécis, a dû contribuer à fixer la valeur des interprétations auxquelles nous nous sommes arrêté.

Nous croyons avoir atteint le but que nous nous sommes proposé ; cependant, nous n'avons jamais hésité à nous abstenir ou à exprimer notre réserve quand nous avons rencontré un mot ou une clause dont

nous ne pouvions préciser le sens. Si le lecteur trouvait, toutefois, que dans la traduction de quelques rares expressions on pourrait nous reprocher une certaine hardiesse, nous devons déclarer que cette témérité est parfaitement réfléchie et que nous n'avons pas cru devoir reculer devant une initiative sans laquelle tout progrès véritable serait fatalement enrayé.

JUIN 1877.